

Descriptif :

À partir du lundi 14 mars les établissements scolaires repassent au niveau 1 du protocole.

C'est :

La fin de l'obligation du port du masque en intérieur. Le port du masque reste possible pour ceux qui le souhaitent. Il reste obligatoire dans les transports scolaires et fortement recommandé pour les cas contacts ou les cas confirmés de retour d'isolement.

La fin des restrictions en EPS.

La fin de la limitation du brassage entre groupes d'élèves mais cette limitation est maintenue au self.

Le maintien des gestes barrière (lavage ou désinfection des mains, aération des locaux, désinfection des surfaces).

Pour savoir ce qu'il se passe si un élève est cas contact...

